



COMPETENCY ASSESSMENT ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

GUIDE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN GÉOSCIENCES

POUR LES CANDIDATS ET CANDIDATES,
ET STAGIAIRES EN GÉOSCIENCES

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
LE CADRE DE L'ÉVALUATION BASÉE SUR LES COMPÉTENCES (EBC)	3
TERMINOLOGIE CLÉ	3
CATÉGORIES DE COMPÉTENCES	3
COMPÉTENCES LIÉES À L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE	3
ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	4
EXEMPLES DE LIEUX DE TRAVAIL	4
COMPÉTENCES CANADIENNES EN MATIÈRE D'EXPÉRIENCE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL	4
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS RELATIVES AUX COMPÉTENCES	6
ÉDUCATION	6
CONFIRMATION DE L'ÉDUCATION	6
COMPOSANTES DU RAPPORT D'EXPÉRIENCE	6
HISTORIQUE DE L'EMPLOI	7
COMPILATION DES ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS	7
VALIDATEURS	8
SÉLECTION DES VALIDATEURS	8
DOCUMENTS D'APPUI	8
AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	8
FOURNIR DES EXEMPLES DE COMPÉTENCES	9
SÉLECTION, RÉDACTION ET SAUVEGARDE D'EXEMPLES	9
LE PROCESSUS DE VALIDATION ET D'ÉVALUATION	10
QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI SOUMIS MON AUTO-ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ?	10
PLUS D'INFORMATIONS	11

INTRODUCTION

Ce guide a pour but de vous aider à accéder au [système d'évaluation des compétences](#) pour la déclaration et l'évaluation de l'expérience professionnelle en géosciences à l'aide du cadre d'évaluation basée sur les compétences (EBC). Le cadre d'évaluation des compétences aide les candidats et les candidates à autoévaluer leur niveau de compétence professionnelle en utilisant des réalisations relevées au fil de leur carrière dans les géosciences et en les soumettant à la validation et à l'évaluation en ligne.

Remarque : Les candidats à l'inscription doivent également satisfaire à d'autres exigences (telles que la réussite à l'examen national de pratique de la profession) en plus de l'expérience requise. Ces exigences peuvent varier en fonction de l'organisme de réglementation dont relève le candidat. Veuillez consulter le site Web de votre organisme de réglementation pour obtenir la liste complète des exigences relatives à l'inscription.

LE CADRE DE L'ÉVALUATION BASÉE SUR LES COMPÉTENCES (EBC)

TERMINOLOGIE CLÉ

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

Le cadre de l'EBC pour les géosciences comprend quatre catégories de compétences :

Catégorie de compétences	Note minimale
1. Professionnalisme	3.0
2. Méthode scientifique	3.0
3. Domaine de pratique des géosciences	3.0
4. Complémentaire	3.0

Chaque catégorie de compétences contient un sous-ensemble de compétences liées à l'expérience professionnelle. Les candidats doivent obtenir la note minimale dans chaque catégorie de compétences pour satisfaire aux exigences en matière d'expérience pour l'inscription.

COMPÉTENCES LIÉES À L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Les [compétences liées à l'expérience professionnelle](#) sont des ensembles de compétences reconnues qui peuvent être attestées par l'expérience professionnelle d'un candidat. Les 29 compétences liées à l'expérience professionnelle du cadre de l'EBC sont des aptitudes, des connaissances, des capacités, des motivations ou des traits observables et mesurables requis pour l'inscription et qui sont révélés par les actions et les comportements du candidat. Ce cadre permet aux évaluateurs de se faire une idée précise de vos connaissances et de votre expérience qui sont essentielles à une pratique sûre, éthique et efficace dans tous les domaines des géosciences.

ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

L'[échelle d'évaluation des compétences](#) est une échelle de six points allant de 0 à 5. Elle est utilisée pour évaluer chacun des éléments suivants :

- 29 compétences liées à l'expérience professionnelle
 - Les compétences liées à l'expérience professionnelle sont évaluées à l'aide de la même échelle de notation. La moyenne des notes est ensuite calculée pour chaque catégorie de compétences. **Consultez l'échelle de notation pour déterminer la note appropriée.**
- 4 catégories de compétences
 - Chacune des quatre catégories est assortie d'une [note minimale](#) que tous les candidats doivent atteindre pour satisfaire aux exigences en matière d'expérience.

N'oubliez pas :

- ☒ En vue de l'inscription, vous devez **obtenir la note minimale** de 3 dans chaque catégorie. **On n'attend pas de vous** que vous travailliez à un niveau avancé ou professionnel (note 4 ou 5).

EXEMPLES DE LIEUX DE TRAVAIL

Les exemples de milieux de travail sont définis comme des exemples concrets d'actions, d'aptitudes ou de comportements qu'un candidat pourrait utiliser pour illustrer la réalisation d'une compétence. Le système fournit une liste d'exemples de milieux de travail pour chaque compétence, ce qui oriente les candidats vers les types d'exemples qu'ils *peuvent* envisager d'utiliser. Notez qu'ils ne sont pas limités à l'utilisation des exemples de milieux de travail énumérés ni ne sont tenus de tous les considérer — ils servent simplement à orienter ou à guider.

N'oubliez pas :

- ☒ Si vous bénéficiez déjà d'une inscription complète ou limitée dans un ordre professionnel en géosciences, veuillez fournir des exemples de milieux de travail attestant votre compétence dans le domaine autorisé de la pratique réservée que vous envisagez.

COMPÉTENCES LIÉES À L'EXPÉRIENCE DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL CANADIEN

Les compétences liées à l'expérience de l'environnement de travail canadien sont un sous-ensemble de 7 compétences parmi les 29 existantes qui illustrent le mieux la connaissance et la compréhension des règlements, codes et normes canadiens, du contrôle de la qualité, de la sensibilisation à la sécurité, de la responsabilité professionnelle et de la communication.

Ces 7 compétences sont les suivantes :

Catégorie de compétences	Compétences	Note minimale
1. Professionnalisme		
Compétence 1.1	Respecter la législation, les règlements et les exigences en matière de rapports officiels.	3.0

Compétence 1.4	Maintenir des relations de travail constructives.	3.0
Compétence 1.5	Appliquer des principes en matière d'éthique.	3.0
Compétence 1.6	Satisfaire aux obligations et aux responsabilités envers le public, l'environnement naturel, les clients et les employeurs.	3.0
Compétence 1.7	Contribuer à la santé et à la sécurité dans les milieux de travail.	3.0
4. Complémentaire		
Compétence 4.1	Utiliser et comprendre des communications orales.	3.0
Compétence 4.2	Fournir et comprendre des communications écrites.	3.0

Pour satisfaire à l'exigence relative à l'expérience canadienne en matière d'environnement professionnel, vous devez acquérir chacune de ces compétences niveau minimal. Si vous n'avez pas travaillé dans un environnement canadien, il vous incombe de fournir suffisamment d'exemples pour établir une équivalence. Une expérience internationale ne garantit pas que les compétences seront satisfaites.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [Guide des compétences canadiennes relatives à l'expérience en milieu de travail](#).

N'oubliez pas :

- ☒ Si l'une des 7 compétences liées à l'expérience canadienne en milieu de travail est évaluée en dessous de la note minimale, quelle que soit la note globale, cette compétence vous sera retournée, et vous devrez remanier votre exemple.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Voici un aperçu des rôles et des responsabilités de chaque participant au système d'évaluation des compétences.

Candidat

- Fournit des détails sur l'expérience professionnelle par le biais du système d'évaluation des compétences, y compris la chronologie de l'expérience professionnelle et des exemples spécifiques pour chaque compétence de l'expérience professionnelle.
- Fournit une note d'auto-évaluation pour chaque compétence de l'expérience professionnelle selon l'échelle d'évaluation des compétences.
- Fournir les coordonnées d'au moins quatre personnes qui agiront comme validateurs, vérifieront l'évaluation des compétences et fourniront un retour d'information à ce sujet.
- Fournit des informations complémentaires dans les documents d'accompagnement, si nécessaire.

Valideur

- Un superviseur, un employeur, un collègue/client/consultant - idéalement un superviseur P.Geo.
- Confirme les informations relatives à l'expérience professionnelle dont il a une connaissance directe, de première main et personnelle.
- Attribue des notes aux compétences de l'expérience professionnelle qui lui ont été attribuées par le candidat (le cas échéant).
- Fournit un retour d'information général sur l'état de préparation du candidat à l'inscription professionnelle.
- demande au candidat de réviser son expérience si celle-ci ne correspond pas à la note de compétence minimale.

Assesseur

- Bénévoles professionnels qualifiés en géosciences dans le domaine d'activité du candidat.
- Examine le dossier du candidat ainsi que les commentaires des validateurs.
- Attribue une note à chaque compétence.
- Demande des révisions au candidat si l'expérience déclarée ne correspond pas à la note de compétence minimale.
- émet une recommandation sur l'aptitude du candidat à l'enregistrement professionnel.

DOCUMENTATION ET INSTRUCTIONS RELATIVES AUX COMPÉTENCES

ÉDUCATION

CONFIRMATION DE L'ÉDUCATION

Cette section comprend les informations sur les études que vous avez fournies au régulateur avec lequel vous postulez. Elle ne peut pas être modifiée. Veuillez communiquer directement avec votre organisme de réglementation si vous avez besoin de modifier quoi que ce soit.

COMPOSANTES DU RAPPORT D'EXPÉRIENCE

Le système d'évaluation des compétences comporte trois volets principaux que les candidats doivent remplir :

1. Un **historique de l'emploi** donnant un aperçu de l'expérience du candidat depuis l'obtention de son diplôme jusqu'à aujourd'hui. Il peut également inclure l'expérience professionnelle avant l'obtention du diplôme (stage, travail d'été, etc.) et après l'obtention du diplôme, ainsi que les périodes d'inactivité pendant lesquelles le candidat a travaillé dans un domaine autre que les géosciences.
2. Un **minimum de quatre validateurs** couvrant au moins quatre années d'expérience : leur nom, leur courriel, leur relation avec le candidat, etc.

3. Une **autoévaluation des compétences** utilisant des exemples tirés de l'expérience professionnelle pour montrer la réalisation de chaque compétence et de chaque catégorie de compétences.

ANTÉCÉDENTS PROFESSIONNELS

ÉTABLISSEMENT D'UN HISTORIQUE DE L'EMPLOI

Tous les candidats doivent remplir un résumé de **leurs antécédents professionnels** en utilisant le système d'évaluation des compétences. La section relative aux antécédents professionnels donne un aperçu chronologique de l'expérience du candidat, y compris des détails sur les responsabilités qu'il a assumées dans chaque poste. Ce résumé peut être modifié à tout moment avant que le candidat ne soumette son autoévaluation finale des compétences.

N'oubliez pas :

- ☒ Expliquez brièvement les périodes manquantes ou les chevauchements.
- ☒ Montrez la progression de l'expérience et des responsabilités tout au long de la carrière.
- ☒ Dans la section « Aperçu des principales responsabilités et des principaux projets », donnez un aperçu de ce sur quoi vous avez travaillé dans chaque poste, y compris une description de votre rôle et de la portée du projet.

SÉLECTION DES VALIDATEURS

Dans le cadre du système d'évaluation des compétences, les candidats sont invités à fournir les noms et les courriels d'**au moins quatre validateurs**. Les validateurs confirment vos références d'expérience professionnelle et fournissent un compte rendu général de votre état de préparation à la profession. Idéalement, tous les validateurs seront des géoscientifiques professionnels ou équivalents qui ont une connaissance directe de votre travail. Si vous ne parvenez pas à trouver des professionnels pour valider chacune de vos 29 compétences, veuillez consulter votre organisme de réglementation. L'un des validateurs doit être votre superviseur et partager la même discipline d'exercice que celle pour laquelle vous postulez, ou une discipline connexe. Tenez compte des personnes à qui vous faites rapport ou qui sanctionnent votre travail lorsque vous dressez la liste des validateurs. Les collègues, les clients et les consultants peuvent être considérés comme des validateurs s'ils ont une connaissance directe de votre travail.

Au cours de votre autoévaluation des compétences, vous attribuerez chaque exemple à un validateur ayant une connaissance directe du travail décrit. Ce validateur sera invité à attribuer une note de compétence à l'exemple et aura la possibilité de formuler un commentaire. Tous les validateurs sont également invités à donner un avis général sur votre expérience et votre préparation à la profession. **Il n'est pas nécessaire que tous les validateurs soient affectés aux compétences liées à l'expérience professionnelle; les validateurs qui ne sont affectés à aucune compétence liée à l'expérience professionnelle seront invités à remplir un formulaire de commentaires.** Par exemple, les superviseurs d'un stage qui n'ont pas besoin de valider des exemples peuvent être inclus comme validateurs pour fournir une évaluation globale, ce qui leur permet de commenter et de confirmer votre expérience au cours de la période d'un stage.

N'oubliez pas :

- ☒ Si votre validateur ne reçoit pas de lien pour se connecter au système, veuillez [utiliser ce lien pour le lui renvoyer](#).
- ☒ Consultez vos validateurs pour vous assurer que vous êtes tous deux d'accord sur le fait que l'exemple que vous soumettez répond au niveau minimal requis.
- ☒ Consultez vos validateurs pour vous assurer qu'ils estiment que vous avez atteint un niveau professionnel et que vous êtes prêt à assumer des responsabilités en tant que géoscientifique professionnel.

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Cette section est prévue pour inclure des documents supplémentaires pour compléter votre candidature; elle est facultative. Documents à inclure, le cas échéant :

- ☒ Contexte supplémentaire pour un exemple de compétence particulier.
- ☒ Un bref résumé des raisons pour lesquelles vous avez choisi d'inclure des validateurs géoscientifiques non professionnels.
- ☒ Diagrammes, graphiques, tableaux, etc.

AUTOÉVALUATION DES COMPÉTENCES

Fournir des exemples de compétences

La section consacrée à l'autoévaluation des compétences se divise en quatre catégories du cadre d'évaluation fondé sur les compétences. Les **compétences** requises en matière d'**expérience professionnelle** sont énumérées sous le titre de chaque catégorie, par exemple Professionnalisme. Un exemple doit être fourni pour toutes les compétences liées à l'expérience professionnelle avant la soumission finale. Chaque catégorie de compétences doit **obtenir la note minimale**.

Sélection, rédaction et classement d'exemples

Lorsque vous remplissez l'autoévaluation des compétences, utilisez les compétences et leurs indicateurs comme lignes directrices pour repérer les projets et activités appropriés et pertinents de votre expérience en géosciences qui **illustreront le mieux votre atteinte de chaque compétence liée à l'expérience professionnelle**. Soyez précis quant à vos activités et contributions individuelles. Pour chaque exemple, il vous est demandé de repérer une **cote de compétence** autoévaluée dont vous pensez avoir fait preuve. Les exemples que vous choisissez doivent refléter des activités ou des projets dans lesquels vous avez assumé des responsabilités et doivent relever de la discipline géoscientifique indiquée dans votre dossier de candidature.

Pour chaque compétence liée à l'expérience professionnelle, vous disposerez d'une liste d'exemples de lieux de travail. Vous n'avez pas besoin de fournir tous les exemples de lieux de travail répertoriés. **Les exemples de lieux de travail ont pour but de vous aider à déterminer le type de travail qui répondrait à chaque compétence liée à l'expérience professionnelle et ce que les évaluateurs recherchent**. Vous pouvez enregistrer un premier jet de votre exemple pour le peaufiner plus tard si vous le souhaitez.

Notez que l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de tierces personnes pour créer ou étoffer des exemples de lieux de travail est strictement interdite. Tout candidat surpris à soumettre une demande frauduleuse peut faire l'objet d'une enquête et de mesures disciplinaires de la part de son organisme de réglementation.

Chaque exemple comprend les informations suivantes :

Employeur et poste : Votre employeur et votre poste au moment du travail décrit dans l'exemple.

Valideur : Le géoscientifique professionnel (ou l'équivalent) à qui vous demandez de valider cet exemple. Il s'agit idéalement d'un superviseur, mais il peut également s'agir d'un collègue ou d'un client ayant une connaissance directe de votre travail.

Date de début et date de fin (mois/année) : La période couverte par votre exemple.

Situation : Un bref aperçu d'une situation ou d'un problème particulier. La même situation peut être utilisée pour couvrir plus d'une compétence.

Action : Les actions que vous avez entreprises en réponse à une situation, y compris les jugements géoscientifiques portés ou les solutions trouvées. Cette section est généralement la plus longue de l'exemple et doit expliquer en détail les actions que vous avez entreprises pour montrer que vous avez acquis la compétence. La notation par points est autorisée.

Résultat : Les incidences de vos actions, solutions ou jugements.

Exemple d'environnement canadien (Oui/Non) : Il s'agit d'indiquer si l'exemple s'est déroulé dans un environnement canadien ou international.

Note de compétence autoévaluée : Le niveau de l'[échelle d'évaluation des compétences](#) que vous pensez avoir atteint dans l'exemple.

N'oubliez pas :

- ☑ **Rédigez toujours à la première personne. Utilisez le « je » plutôt que le « nous »,** même si vous avez travaillé en groupe. **Il est important de nommer les tâches dont vous avez pris la responsabilité.**
- ☑ Pour que l'expérience soit considérée comme valable, assurez-vous, dans la mesure du possible, que vos exemples de lieux de travail datent de moins de sept ans. Communiquez avec votre organisme de réglementation pour vérifier ses exigences en matière de mise à jour de l'expérience.
- ☑ Décrivez votre expérience en précisant votre contribution. Évitez les expressions générales telles que *participé* à ou *impliqué dans*. **Indiquez précisément vos fonctions et vos contributions.**
- ☑ Les évaluateurs ne peuvent pas s'appuyer sur des « preuves implicites » — ils ne peuvent utiliser que les preuves que **vous** avez fournies. C'est pourquoi il est important d'apporter des cas susceptibles d'exposer au mieux vos compétences.
- ☑ Évitez de vous attribuer une note inférieure à la note minimale requise. Si vous estimez que vous n'avez pas atteint la note minimale requise pour une compétence, parlez-en à votre superviseur et acquittez-vous d'une expérience satisfaisante supplémentaire.
- ☑ En fonction de la compétence en matière d'expérience professionnelle, il est recommandé d'inclure l'importance du projet (p. ex., sa taille), votre rôle ainsi que les principaux problèmes et résultats. Faites ressortir sa complexité technique ou administrative. Précisez votre niveau de responsabilité.
- ☑ Vous devez fournir des informations suffisamment détaillées pour permettre aux évaluateurs de vérifier directement vos preuves, et pour ne pas les laisser avec des questions de fond ou des lacunes d'information qui nécessitent une enquête plus approfondie avant qu'ils puissent vérifier que la note de compétence requise a été atteinte.
- ☑ La validation provisoire permet de valider des compétences particulières liées à l'expérience professionnelle avant de soumettre leur autoévaluation finale. Si vous possédez plus que les quatre années d'expérience requises, vous **ne** devez **pas** recourir cette fonctionnalité.

PROCESSUS DE VALIDATION ET D'ÉVALUATION

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS QUE J'AI SOUMIS MON AUTOÉVALUATION DES COMPÉTENCES ?

Une fois que vous aurez soumis votre autoévaluation des compétences, vos exemples seront validés par les validateurs affectés à chaque compétence. Vous pouvez vous reconnecter au système à tout moment pour suivre les progrès de vos validateurs (voir ci-dessous). Ces informations seront accessibles dans la section « Autoévaluation des compétences » du système. Une fois que tous les exemples auront été validés et que les commentaires auront été soumis, la phase d'évaluation commencera et fera appel aux évaluateurs de l'organisme de réglementation qui examineront tous les exemples de compétences et les commentaires des validateurs. Si un évaluateur estime que votre exemple ne correspond pas à la note minimale de compétence, il peut vous demander de soumettre des exemples améliorés ou des informations supplémentaires.

1. Professionalism ?	Self Assessment	Validator Name	Validator Assessment	
1.1 Regulations, Codes & Standards	Submitted	Validator One, P.Geo./géo./géosc./G.P.	Complete	Edit
1.2 Recognizing Limitations	Submitted	Validator One, P.Geo./géo./géosc./G.P.	Complete	Edit
1.3 Continuing Professional Development	Submitted	Validator One, P.Geo./géo./géosc./G.P.	Complete	Edit
1.4 Relationship Management	Submitted	Validator Two, P.Geo./géo./géosc./G.P.	Validation Pending	View
Required Overall Level: 3.0				
Current Overall Level: 3.0				

PLUS D'INFORMATIONS

Pour plus d'informations sur l'évaluation des compétences, veuillez consulter le site Web du [système d'évaluation des compétences](#).

Pour plus d'informations concernant les exigences en matière d'inscription, veuillez communiquer avec votre organisme de réglementation.

Pour les questions auxquelles nous n'avons pas répondu ici, veuillez consulter la [Foire aux questions](#) du site de l'[évaluation des compétences](#).